

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Le treize novembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, SCHOENY Michel, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (Pouvoir donné à FROISSART Jany), CATILLON Vincent (Pouvoir donné à Patrick POUSSIN), PAONE Nathalie (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Valérie BURAVAND), DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert).

Absents : MOMPEURT Bernard (*a quitté la salle à 19H00*), FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose au conseil que M. Put Alexandre, gérant de la Société SCI FALEX, met en vente un immeuble situé au 1 place Gilles Léontin. Cadastéré section F 236 (91 ca), cet immeuble, d'une superficie d'environ 150 m², est composé d'un local professionnel au RDC et d'un logement aux 1^e et 2^e étages. Il propose au conseil d'acquérir ce bien idéalement situé au centre de la commune, qui pourrait générer des recettes à la commune.

Après expertise par M. BURAVAN, expert en estimations immobilières et commerciales, le prix de vente, accepté par le propriétaire, est arrêté à la somme de 293 000 €.

Le montant total de cette acquisition pour l'ensemble de l'unité foncière s'élève à 293 000 €, majoré des frais de notaire et géomètre, soit un montant total de 322 000 €.

M. le Maire propose de demander un financement de cette acquisition auprès du conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en délibéré,

PAR 16 VOIX ET 1 ABSTENTION (M. SCHOENY)

ACCEPTE l'acquisition du bâtiment, situé sur la parcelle F 236, sise, 1 place Gilles Léontin, d'une superficie d'environ 150 m², pour un montant de 293 000 € plus les frais de notaire et géomètre divers, soit un montant total de 322 000 €.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération :
**Acquisition d'un bâtiment
1 place Gilles Léontin et
demande de subvention
au conseil départemental.**

N°118/2023

Délibération du Conseil Municipal N°118.2023 du lundi 13 novembre 2023 (suite)

SOLLICITE du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 60%, au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières, soit 193 200 €.

SOUHAITE réaliser cette acquisition au 1^{er} semestre 2024 dans la mesure où l'octroi de la subvention aura été notifié.

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

Acquisition : 322 000 €

Subvention du Conseil Départemental des B.d.R. : 193 200 €

Autofinancement communal, le reste, soit : 128 800 €

S'ENGAGE à maintenir ce bien dans le patrimoine communal pour une durée minimale de 10 ans, dans le cas où la commune obtiendrait du département une aide financière,

DIT que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

DESIGNE Maître Coline PIETRI-GULON - notaire à PARADOU (BdR) pour l'établissement de l'acte de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette vente et de cette aide, notamment le compromis.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

